

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e OUI N°:..... NON

M. Mme Date de naissance : ... / ... /

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Adresse complète :

Tél. fixe : portable :

E-mail :

Discipline précise :

Code (si connu) :

AFFECTATION :

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée Supérieur FC

Nom de l'établissement :

RNE (facultatif) :

Ville :

Si TZR, Étab d'exercice :

Rattachement administratif :

ACADÉMIE (au 01/09/2025) : NANTES

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE AED AESH

Titulaire Stagiaire

Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Échelon au 01/09/23 : Depuis le : / /

Contractuel-le en CDD CDI

Retraité-e en congé sans emploi

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) :

Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôts égal à 66 % de votre cotisation. *

**sauf déclaration aux frais réels où 100 % de la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.*

Journal FSU (« POUR ») : Numérique Papier

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Temps partiel : % Montant : €

Mode de paiement : Prélèvement en x 3 x 6

Paiement en ligne en 1x ou 3x sur le site

Chèque-s : x 1 x 2 x 3

Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Autorisation CNIL : Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.
Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date : ... / ... /

Signature :

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RENOUELABLE DE COTISATION

Je choisis en 2025-2026 le prélèvement automatique de ma cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes à la même date et je serai averti-e de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.

Je soussigné-e autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever

en 3 fois la somme de € soit pour chaque prélèvement €

le 3 des mois suivants : novembre 2025, janvier 2026, mars 2026

en 6 fois la somme de € soit pour chaque prélèvement €

le 3 des mois suivants : novembre 2025, décembre 2025, janvier 2026, février 2026, mars 2026, avril 2026

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUEP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUEP.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

NOM, PRENOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
38 RUE EUGÈNE OUDINÉ
75013 PARIS

IBAN

BIC (Bank Identification Code)

Paiement : récurrent / répétitif

À : Le :

Signature :

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements.

Paiement récurrent ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements

Le RIB doit obligatoirement comporter les informations BIC-IBAN

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

| Catégorie \ Echelon | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 ou A1 | 7 ou A2 | 8 ou A3 | 9 | 10 | 11 |
|---------------------|---|------|------|------|------|------|---------|---------|---------|------|------|------|
| Métropole en € | Classe normale | 99 | 123 | 147 | 150 | 156 | 162 | 171 | 183 | 192 | 204 | 216 |
| | Coût réel mensuel après crédit d'impôts | 2,81 | 3,49 | 4,17 | 4,25 | 4,42 | 4,59 | 4,85 | 5,19 | 5,44 | 5,78 | 6,12 |
| | Hors Classe | 195 | 204 | 219 | 237 | 252 | 264 | 270 | | | | |
| | Coût réel mensuel après crédit d'impôts | 5,53 | 5,78 | 6,21 | 6,72 | 7,14 | 7,48 | 7,65 | | | | |
| | Classe exceptionnelle | 231 | 243 | 255 | 273 | | 291 | 303 | 318 | | | |
| | Coût réel mensuel après crédit d'impôts | 6,55 | 6,89 | 7,23 | 7,74 | | 8,25 | 8,59 | 9,01 | | | |

AUTRES COTISATIONS :

Stagiaire : 1^{er} échelon classe normale AED : 24 € AESH : 24 € Sans traitement : 24 €

Contractuel-les

(1) Inclure les bonifications indiciaires ainsi que les majorations brutes de traitement et indexations (outre-mer)

| | | | | | |
|--|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| Traitement mensuel BRUT ⁽¹⁾ | Inférieure à 1101 € | de 1101 € à 1400 € | de 1401 € à 1700 € | de 1701 € à 2000 € | 2001 € et plus |
| Cotisation annuelle | 42 € | 63 € | 84 € | 102 € | 123 € |

Retraité-es* - PLP et CPE

| | | | | | |
|-------------------------|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| Pension mensuelle BRUTE | Inférieure à 1801 € | de 1801 € à 2000 € | de 2001 € à 2200 € | de 2201 € à 2400 € | 2401 € et plus |
| Cotisation annuelle | 72 € | 90 € | 99 € | 108 € | 117 € |

* Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP-FSU inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique)

**Avec le crédit d'impôt de 66 %,
une cotisation annuelle
de 150 euros
revient au final à 51 euros,
soit 4,25 euros par mois.**



150 € = 51 €